



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITES
DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- :: :- :: :- :: :-

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2024

Date de convocation : le 15 Mars 2024
Nombre de Délégués en exercice : 110
Nombre de Délégués présents : 61

Secrétaire de séance : M. Michel PELLETIER

LES PRESTATIONS DE SERVICES PILOTEES PAR LE SYNDICAT DE LA VOIRIE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 28 MARS à 10H30,

Le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôles – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) – sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les délégués suivants :

Représentants Cantonaux et Villes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ROBIN ; M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ; M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Mme Pascale LEYON ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ILE D'OLÉRON : M. Bruno GAILLOT ;
- Canton de LA JARRIE : M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPE ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARANS : M. Daniel BOURSIER ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Michel REMPAULT ; M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD ; M. Patrick BOUILLON ;
- Canton de PONS : M. Charles PAIN ; M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTEAU ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Jean-Yves THOMAS ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ; M. Jean-Michel CHATELIER ;
- Canton de SAUJON : M. Cyril REMBERT ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ; M. Thierry PILLAUD ; M. Jackie ALBERT ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;

- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Jean-Philippe GUIGNOUARD ; M. Christian BRUNET ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Emmanuel DAUGY ; M. Jean-Jacques GAURIVEAUD ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de SAINTES : M. Ammar BERDAÏ.

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT Océan : M. Bruno BESSAGUET ; M. Denis ROUYER ;
- SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO : M. Francis GRELLIER ; M. Gérard PERRIN
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : M. Daniel BOURSIER ; M. Philippe NEAU ;
- CDC du BASSIN DE MARNES : M. Patrice BROUHARD ; M. François SERVENT ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : Philippe GACHET
- CDC de GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : M. Bruno ROBERT ; Mme Cécile BIRON ;
- CDC de L'ILE D'OLERON : M. Luc COIFFE ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : M. Philippe CHASSERIEAU ;
- SICN MONGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : M. Jean-Luc BERTRAND.

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS, Mesdames et Messieurs les délégués suivants

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Hervé DE BLEECKER ; M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : M. Alain SERIS
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER ; M. Elisée BRUNET ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. Bruno BLAZE
- Canton de LA JARRIE : M. Fabrice LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Serge LETARD ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ;
- Canton de LAGORD : M. Philippe GUIGNOUARD ; M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLENEAUD ;
- Canton de MARANS : M. Régis MICHAUD, M. Philippe NERON ; M. Daniel BOURREAU ;
- Canton de MATHA : Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de ROYAN : Mme Roselyne ZELECHOWSKI ; M. Stéphane DEVOUGE ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Patrick VION ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Mickaël PERE ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN ; M. Florian BALAY ;
- Canton de THÉNAC : M. Pierre TUAL ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Jean-Michel RAPITEAU ; M. Johann LÉBOUCQ
- Ville de ROCHEFORT : M. Gérard PONS ; Mme Christèle MORIN ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN.

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : M. Christian PITARD ; M. Serge ROY ;
- CDC AUNIS SUD : M. Olivier DENECHAUD ; M. François PELLETIER ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : M. Jean-Claude GRENON ;
- CDC DE L'ILE D'OLERON : M. Patrick GAZEU ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Mme Annie POINOT-RIVIERE ;
- SIVOM du CANTON DE JONZAC : M. Patrick BERTHELOT ; M. Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CESAIRE : M. Aurélien NADAUD ;
- SICN MONGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : M. Jean-Marc PAILLE ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCLOUX ECOYEUX : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : M. Michel GÉNOUËL ;
- DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME : M. Gérard PONS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical, installés suite au renouvellement des Conseils Municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « **Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime** », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Monsieur le Président indique que le Syndicat de la Voirie dispose de nombreux marchés à bons de commande pour des prestations mises à disposition des collectivités membres. Ceux-ci permettent l'obtention de prix attractifs, de par le volume global de commandes générées.

1- Fourniture et pose de signalisation et signalétique

Monsieur le Président indique que les marchés de panneaux de signalisation, signalétique, plastiques et autres produits de signalisation bénéficient des attributaires suivants depuis début 2023 :

- Panneaux de police : : SIGNAUX GIROD
- Directionnelle : : SIGNAUX GIROD
- Panneaux de rues et numéros de maison : : LACROIX CITY
- Signalisation plastique : : SIGNAUX GIROD
- Mobilier urbain : : SIGNATURE

L'application des indices contractuels permet le maintien des tarifs 2023 pour 2024 des prestations ci-dessus énoncées, hormis pour la signalisation plastique qui subit une hausse inférieure à 1%.

Il est proposé de **maintenir, pour 2024, la politique d'assistance du Syndicat de la Voirie auprès des Collectivités**, au titre de la fourniture de signalisation et signalétique ainsi que la pose de ces différents équipements. Les tarifs correspondants figurent dans le catalogue joint.

2 - Fourniture d'enrobés à froid - Fourniture d'émulsion de bitume

Monsieur le Président explique que les prix de la fourniture d'enrobés à froid et émulsion de bitume sont fonction de l'oscillation de l'indice « bitume ». Comme évoqué précédemment, cet indice fluctue très sensiblement, si bien que le Syndicat de la Voirie a mis en place une tarification mensuelle, pour mieux adapter le tarif à la variation de cet indice.

La tarification proposée est la suivante pour le mois de Mars 2024 :

Enrobés à froid hors transport	90.00 € HT la tonne	Emulsion de bitume	493.27 € HT à 500.63 € HT la tonne suivant le secteur
---------------------------------------	---------------------	---------------------------	---

Concernant l'enrobé à froid, le Syndicat de la Voirie est en mesure de proposer le transport correspondant, en fonction de la distance entre la centrale de production ou lieu de dépôt et la Collectivité desservie.

Concernant l'émulsion de bitume, différents points de retraits sur le Département sont proposés par le Syndicat de la Voirie.

Pour 2024, il est proposé de poursuivre la tarification mensuelle de la fourniture d'enrobés à froid et émission de bitume, avec ajustement possible en cours de mois, fonction de l'estimation de la variation de l'indice bitume.

3 - Prestations de signalisation horizontale

Monsieur le Président indique que concernant le marché de signalisation au sol, celui-ci arrivant à son terme, a été remis en concurrence fin 2023. Les attributaires par lot sont désormais les suivants :

- Signaux GIROD pour le lot Nord
- AXIMUM pour le lot Centre Ouest
- SIGNATURE pour le lot Ouest
- GAM pour les lots Est, Centre et Sud.

4 - Prestations foncières

Le Syndicat de la Voirie dispose d'un marché de prestations foncières pour des missions d'arpentage, bornage, divisions parcellaires... mis à la disposition des Collectivités par le biais d'une convention définissant les actions à mener.

5 - Coordination de sécurité

Pour répondre aux obligations des maîtres d'ouvrage, le Syndicat de la Voirie établit des conventions valant commande des missions SPS, tenant compte de tarification issue de mise en concurrence.

6 - Réalisation de comptages routiers

Le Syndicat de la Voirie dispose d'équipements de comptages routiers afin de répondre à la demande des Collectivités. En effet, afin d'envisager au mieux un aménagement de voirie, il est essentiel de connaître l'importance et la nature de son trafic. Le Syndicat de la Voirie propose la mise en place de comptages routiers et l'analyse correspondante.

7 - Autres prestations

Les prestations suivantes sont également proposées à l'ensemble des Collectivités adhérentes :

- ✓ Balayage, aspiration, hydro curage de canalisation, inspection télévisée des réseaux,
- ✓ Location de matériels de travaux publics sans chauffeur,
- ✓ Fourniture et transport de produits en béton,
- ✓ Fourniture et transport de béton prêt à l'emploi,
- ✓ Fourniture et livraison de produits en fonte et PVC,
- ✓ Fourniture et livraison de matériaux calcaires et dioritiques.

Monsieur le Président indique que dans le cadre de ces prestations, le Syndicat de la Voirie assure l'assistance technique, la centralisation des commandes ainsi que la gestion administrative et financière des marchés. Ainsi, pour l'ensemble des prestations envisagées, le coût pour les adhérents est celui résultant de la mise en concurrence réalisée par le Syndicat de la Voirie, augmenté des frais de gestion inhérents au fonctionnement de la structure (voir catalogue des prix en annexe).

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité syndical sur l'ensemble de ces prestations,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- **D'accepter les actions et tarifications des prestations de services proposées ci-avant.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Président

Loïc GIRARD



Le Secrétaire de séance,

M..... Michel PELLETIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Michel PELLETIER".

Auteur de l'acte : M. Loïc GIRARD – Président

Date de publication de l'acte sur le site internet de la collectivité :